NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI, 30 JUIN 1888.

## PETITES ANNONCES.

### DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE—Un jeune homme ne craignant pas le travail demande un emploi quelconque. Il parle quatre langues et est prêt à faire quoi que ce soit. Recommandations et sécurité satisfaisantes seront données. Adresser par lettres: "Bete", à l'Abeille. 30juin—10f

### A VENDRE.

A VENDRE—Un ilet de terre amélioré sur la rue Broad, No 387, en splendides conditions, borné par les rues O'Reilly, Aubry et Rousselin. Pour plus amples informations, s'adresser à J. V. Gourdain, encanteur, 79 rue Bienville. 30juin—7f

LE meilleur Gasoline au-dessous du prix coûtant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paquette, 49 rue de Chartres. 29 juin—

A VENDRE—Une vacherie avec vingt-une vaches, un cheval et une charrette. S'adresser coin St-Philippe et Rendon. 26 juin—7f

A VENDRE—Grocerie dans Second District. Belles affaires, bien située. Bonnes raisons pour vendre. S'adresser à Smith Bros & Cie. 24 juin—

A VENDRE—chez F. A. Mangin, forgeron, No 73 Ste Anne, barrière en fer, balcons, vérandahs, colonnes, grilles de tombes, portes de caveaux, volets, tentes à mécanique. 17 juin—1m

### DEMANDES.

FIGUES.

ON demande des figues pour conserves au 82 S. Peters; prix du marché sera payé. 29 juin—3f

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer", 265 rue St. Mary, N. O. 10juin—1m

### Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 46 de la Constitution, avis est par le présent donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi 14 de 1877, et pour la remplacer par une loi qui sera conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
10 juin—5 f en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.

WM. DURBRIDGE.
29mai—5f en 30 j.

AVIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'Etat, par l'avocat-général, contre le juge Lazarus, No 9,846, Cour Suprême de la Louisiane.

ARTHUR McGUIRK.
3 juin—3f en 1 m

28 mai 1888.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant aux voies et moyens de drainer, paver, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessment de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.

29 mai—7f en 30 j

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de André Debat.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,419—Division B. Attendu que Jno B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu André Debat, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juin—28—3 10 juil

**Succession de Wm M Miller.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,9[illegible]0—Division D.—Attendu que Virginia Miller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir ses lettres d'administration dans la succession de feu Wm M. Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26 30—5 juil

**Succession de John Maurice Lapeyrolle.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,420—Division C.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Maurice Lapeyrolle, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juin—28—juil 3 10

**Succession de Mme Mary E. Bonny.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,776—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Godefroy Bonny, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21juin—21,26,30

**Succession de Mme M. B. Surgi.**

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,882—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Paul Surgi, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juin—27 30—6 juil

**Succession de John Rapp.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 23,609—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. P. Heintz, exécuteur-testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26,30, 5 juillet

**Succession de Mme Julia Mooney.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,400—Division E—Attendu que John C. Sullivan, tuteur légal, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Julia Mooney, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28juin—28—3,10juil.

**Succession de Milton H. Muncy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,729—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Daniel P. Marcy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22juin—22,27—1er juil.

**Succession de Thomas Osborn.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 24,003—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Clara Osborn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juin—27 30 juil 6

**Succession de Francisco P. Martinez.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,271—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte présenté par William John Martinez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juin—24, 29—3 juil.

**Succession de Cyrus Chism.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,642—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles B. Singleton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23juin—23.27—juil 1er

**Succession de Corinne M. Duff.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,362—Division A—Attendu que Abraham Luria a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Corinne M. Duff, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juin—23 27—1er juil


# ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Commissaires.

Grand Tirage Mensuel, — A — L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 10 JUILLET 1888.

## GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000 | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000 | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000 | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000 | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000 | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000 | 25,000 |
| 100 Lots de | 500 | 50,000 |
| 200 Lots de | 300 | 60,000 |
| 500 Lots de | 200 | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION:

| | |
|---|---|
| 100 Lots de $500, soit | $50,000 |
| 100 Lots de $300, | 30,000 |
| 100 Lots de $200, | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | |
|---|---|
| 999 Lots de $100, soit | $99,900 |
| 999 Lots de $100, | 99,900 |
| 3,134 Lots se montant à | $1,054,800 |

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots ni leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des annonces anonymes!


## ANNONCES JUDICIAIRES. VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Machine, Trucks, Skids, Tarpaulins, Meubles de bureau.**

Thos. F. Lewis et Robt. K. White vs. Thos. C. Herndon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,628—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 11 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme le Planters Press rue Annonciation, entre les rues Richard et Market.

Une machine, 385 skids, 10 trucks, 83 tarpaulins, 3 marteaux, tous plus ou moins, 1 buckle machine, 1 band roller, 1 hand punch, 20 pieds de tuyaux, 1 cross cut saw, 1 wrench, stores, meubles de bureau, divers, etc., tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
30juin—30—3,7,11juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**H. P. Poupart vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,138—En vertu d'un ordre de vente daté du 29 juin 1888, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de comptes ouverts d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 juin—juil 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente pour effectuer un Partage.**

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST-BERNARD.

24ième Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.

— No 283 —

Jean B. Dauterive et als vs Louise E. Latil et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par l'Honorable 24ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, aux Abattoirs, en face du bureau du journal officiel "le Progrès," rue Esteban, entre Levée et Chartres, à la station inférieure du City R. R., dans cette paroisse, le SAMEDI, 4ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans la paroisse St. Bernard, dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ cinq milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros quatre et cinq, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 27me jour de février 1851, et déposé au bureau du recorder de la dite paroisse St. Bernard, et mesurant, ensemble, quatre cent soixante pieds de face au fleuve Mississippi, sur quatre-vingts arpents de profondeur, bornés à la partie supérieure par le cimetière National des Etats-Unis et à la partie inférieure par la propriété appartenant anciennement à Philippe Marsoudet et la propriété actuelle de Mme Anastasie Kowalski. Etant la même propriété acquise par le dit feu Jean Decomine Dauterive par achat de Mme Catherine Jane Hunter, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire à la Nouvelle-Orléans, le 31me jour de juillet 1878, enregistré au bureau des aliénations de la dite paroisse St. Bernard, dans le livre No 14, folio 41. Un taureau Jersey et une mule grise.

Sur les termes et conditions suivantes: Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication, payable en billets de l'acquéreur, divisés par coupons, à la convenance des parties en litige, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale, et les clauses usuelles d'assurance, etc., avec la condition et la convention que Joseph Dubuclet Dauterive aura le droit d'enlever de la dite propriété foncière après la vente qui y aura lieu et à ses propres frais la petite maison et la cuisine qui se trouvent près de la ligne inférieure de la dite propriété, ensemble avec les arbres, vignes et arbres fruitiers qui se trouvent autour de la dite maison et plantés par lui. Le taureau et la mule comptant sur les lieux.

E. E. NUNEZ, Shérif de la paroisse St-Bernard.
30 juin—juillet 7. 14, 21,28—août 4, 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil, d'une belle résidence.**

Rue St-Joseph, entre St-Charles et Camp, (la rue dernière étant la rue Julia).

Mme E. W. Davidson vs. William Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,097—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Joseph, St Charles, Julia et Camp, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue St-Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent trente pieds trois pouces et deux lignes, et désigné comme lot No 3 (cinq) sur un plan dressé par Thomas Petinga e, voyer, daté le 21 mars 1845.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26 juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Charles Gaulon vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,089—En vertu d'un ordre de vente en date du 18 juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de comptes ouverts billets, etc., d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19, 26, 30.

## AVIS AUX CRÉANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Reeling vs. ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Chas F. Reeling soit convoquée et tenue pardevant F. H. Earhart, notaire en cette ville, No 26 Commercial Place, le samedi, 30me jour de juin 1888, à 11 heures, A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle Orléans, 25 mai 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27mai—3f au 30 juin

**Philip W. Sherwood vs Ses Créanciers**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 23,841—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par James H. Fitzpatrick, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 juin—29—juil 4 8

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph K. Gourdain vs. ses créanciers—No 24,434—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph Kiebert Gourdain soit convoquée et ait lieu pardevant Marcel T. Ducros, notaire public en cette ville, le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle Orléans, 26 juin 1888.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 juin—3f au 30 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas. C. Landry vs. ses créanciers—No 24,439—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles C. Landry est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant Ben Ory, notaire, le 11me jour de juillet 1888, à 11 h. m., dans le but d'élire un syndic et que les sujets concernant cette pétition soient soumis et considérés par les mêmes et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 juin—3f au 21 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Heyem vs ses créanciers—No 24,172—Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Santer, veuve de Léon Heyem, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29ème jour de juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—3f au 29 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,217—Alphonse Marx & Co., vs leurs créanciers.—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Alphonse Marx & Co., composée de Alphonse Marx et Bruno M. Wilzin, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire en cette ville, le vendredi, 6 juillet 1888, à 10 heures A. M. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans datant; que A. Bernau Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3f au 30 j.

## ANNONCES JUDICIAIRES. VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le shérif civil de propriétés de valeur sur la rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.**

Succession de Edward S. Warnburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,987—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre-vingt-deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt-sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Olympia, Gasquet, Murat et Canal, dans le Premier District de cette ville, et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent deux pieds six pouces de face à la rue Olympia, cent quatre-vingt-quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de trois cent quinze pieds un pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et puis, dans le fond, deux cent trente-trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Olympia et Gasquet et, conformément au dit plan, est subdivisé en neuf lots de divers mesurements.

3° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans l'ilet numéro 508, borné par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du Shérif Civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouce et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan est subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non alienando et cinq pour cent d'honoraire d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12juin—12,19,26—3,10,14juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Paul E. Théard vs. Antoine Zanoli et al.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Giroux, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente six pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante douze pieds onze pouces une ligne sur le côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante-neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté de la rue Dumaine, et trente-huit pieds 3 pouces une ligne de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant feu William J. Castell, notaire de cette ville, ladite propriété appartenant à la communauté existant entre ledit Antoine Zanoli et sa défunte femme Teresa Ciovenda, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elizabeth Zanoli, femme de Jean Muld, junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29mai—29—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété améliorée de valeur, connue comme le No 331 rue Dumaine, entre les rues Roman et Prieur.**

John Petit vs. Henry Viavant et al. (Alice Bordelois, femme de Henry Viavant, et Charles Louque)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,163—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 236, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Prieur, désigné comme lot No 21 sur les livres des assesseurs de la Nouvelle-Orléans et comme lot No 1 sur un plan de C. A. de Armas, le 20 juillet 1854, déposé en l'étude de Onésiphore Drouet, ancien notaire; conformément au dit plan, la dite propriété mesure, au pied américain, trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds quatre pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Prieur, et cent soixante-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre côté touchant au lot No 2 et trente-deux pieds huit pouces de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations connues par le No 331 rue Dumaine. Etant la même propriété acquise par Hy. Viavant de Z. Bruenn par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 19 janvier 1883, enregistré au Bureau des Transferts, livre 117, folio 841.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5 12 19 26 juil 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriétés améliorées de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre,**

Jean Pierre Carrère vs. Giovanni Arata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,105—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, toutes voies, tous privilèges et toutes dépendances qui s'y rattachent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Marais, Tremé et St Pierre, désigné comme lot No 3 de l'ilet No 24, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Pierre, 30 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur 88 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur et face à la rue Marais, 85 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée; le tout conformément à un plan dressé par J. Communy, arpenteur, déposé pour référence au bureau de Joseph Cuvellier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Arata, par acte passé devant Octave Morel, notaire, le 19 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—3 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété dans le Troisième District.**

**D'un terrain formant le coin S. E. des rues Espagne et Girod en Villeré, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.**

Louisiana Homestead Association de la Nouvelle Orléans vs. D. L. Depassau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,951.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre "D" dans l'ilet portant le numéro municipal cinq cent quinze, borné par les rues Girod, ou Villeré, Urquhart et Espagne et l'avenue Washington, mesurant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne et cent dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Girod ou Villeré, formant le coin sud est des rues Espagne et Girod.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 29ème jour de mai 1888, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et aux chiffres suivants: Alice B. Wolf vs. Mathias W. Solomon, son mari.—No 23,516—Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur, le 27 mars dernier soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante, Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais, avec la reconnaissance des droits et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de juin, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt huit.

E. A. LUMINAIS Greffier.
10 juin—4 f en 30 j.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Spencer Roan.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No 24,388.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, de la dite succession, à savoir:

1° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 678, borné par les rues Claiborne, Lizardi, Robertson et Egana. Les dits lots sont numérotés de un à huit inclusivement, se touchent et mesurent le tout ensemble comme suit, à savoir: Deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Claiborne et cent treize (113) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes sur la rue Robertson, au pied américain.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egana et Robertson, la dite portion de terre mesure cent soixante-dix [170] pieds neuf [9] pouces et un demi [1 1/2] ligne de face à la rue Lizardi. La même largeur dans le fond et cent treize [113] pieds dix [10] pouces et quatre [4] lignes de profondeur et de face à la rue Villeré, [au pied américain].

Les améliorations comprennent un cottage simple, ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine, une écurie et lieux d'aisance, etc.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888, en sus du prix de leur adjudication et devront faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 juin—juillet 7 14 21 28—4 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,388.—Division E.

**Succession de Spencer Roan.**

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau, No 79 rue Bienville—MERCREDI, 11 juillet 1888, à 11 heures a. m., à la résidence de Mme Spencer Roan, sur la rue Lizardi, entre Robertson et Villeré, dans le Troisième District, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés mobilières ci-après décrites, appartenant à la susdite succession, à savoir—

Un wagon à quatre roues, une charrette à deux roues, quatre charrues, une herse, une mule baie, une jument baie, un lot de harnais, un lot d'outils de jardinier et autres. Aussi, un lot de meubles de maison.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant.
30 juin—30—juil 7 11

### PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DANS L'AFFAIRE DE LA **Liverpool and London and Globe Insurance Company** vs. **La Compagnie d'assurances Hope** De la Nouvelle-Orléans.

No 11,700—Cour de Circuit des Etats-Unis et District Est de la Louisiane.

Vente par le Receveur de **Propriétés de ville et d'habitations de valeur,**

La "Chase" Cotton Yard and Fickery Property,

Adjacent la New Orleans Water Works, formant les coins des rues New Levee, Tchoupitoulas et Orange.

Vis-à-vis la Presse à coton Memphis et du dépôt de charbon de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

—Et—

Près de la Louisiana Electric Light and Power Company's Plant, et le River Front and Belt Railroad.

Un emplacement de valeur pour un vaste commerce ou une entreprise manufacturière. Aussi, des

**Habitations de choix dans les paroisses Rapides et St-Martin.**

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St. Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis et District Est de la Louisiane, signé le 7me jour de juin 1888, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible] toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet désigné par le numéro municipal 39 borné par les rues Tchoupitoulas, Orange, Levée et Richard, mesurant comme suit:

Le lot No 1 mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 83 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue Orange, la même profondeur sur la ligne divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 300 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Orange, 300 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company, sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la Nouvelle Levée.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en des spacieux hangars en briques couverts en ardoises, servant à emmagasiner et compresser le coton.

Les installations, presse, etc., appartenant à la bâtisse, peuvent être achetées par contrats privés, mais ne seront pas compris dans la vente de [illegible].

Pour affaires de pickery ou presse à coton, la localité est une des meilleures de la ville, étant adjacente aux plus grandes presses et à l'exportation. Elle est spécialement recommandée à ceux cherchant un emplacement de premier ordre.

2° Une certaine étendue de terre ou habitation, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans la paroisse Rapides, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche inférieure du Bayou Bœuf, et connue comme l'habitation anciennement connue comme la "Compton Lower Place," et plus bas par une portion de terre, maintenant ou anciennement appartenant à la succession de Winder Crouch, et les terres de R. L. Tanner, et contenant, plus ou moins, 2919 (deux mille deux cent douze acres). L'habitation ci-dessus décrite est située dans la partie inférieure de la paroisse Rapides, près du village de Cheneyville, étant une grande et désirable étendue de terre, avec près 700 acres défrichés. Elle a une bonne résidence, quelque 14 cabanes et un vieux moulin, tout en bon état. La terre boisée est une forêt magnifique de cypre et de frêne.

3° Une certaine étendue de terre ou plantation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse St-Martin, Etat de la Louisiane, sur ou près du lac Catahoula, contenant mille acres plus ou moins. Elle est bornée au nord par des terres appartenant à Vinson et Maraist, au sud par des terres appartenant à la succession de John H. Thomas ou par des terres appartenant à ses héritiers.

La propriété ci-dessus décrite est située à environ 7 milles du village de St-Martinville, dans une section la plus pittoresque de l'Etat. Il y a environ 50 acres défrichés et la balance en bois.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et assumeront en sus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1888 sur la propriété vendue.

Actes de ventes pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16,23,30—juil 7,14,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de A. Q. Kennett—No 23,630.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

**Propriété commerciale de choix, faisant face aux rues Delta et Front, entre Canal et Gravier.**

En face du débarcadère des paquebots de la côte du premier district, et touchant aux grandes maisons commerciales de E. Conery & Son, Jesse K. Bell, A. & B. Brewing Association.

La propriété est admirablement située pour le commerce des épiceries (grocery) et des fournitures de navires.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. G. G. Friedrichs, encanteur—bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, Nlle Orléans, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile, Division B, en date du 7 juin 1888, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachées, et qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 1, A, borné par les rues Canal, Gravier, Delta et Front, désigné comme lot No 7, sur un plan de Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 21 mai 18[illegible], déposé en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, conformément au dit plan; le dit lot mesure 25 pieds de face sur chacune des dites rues Delta et Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de 137 pieds 8 pouces.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages solidement bâti, désigné par les Nos 11 rue Delta et 10 rue Front, et connu comme la maison populaire de l'ancienne raison sociale Kennett et Huey, (épicerie et fourniture de navire), il touche aux maisons d'affaires de Jesse K. Bell, MM. E. Conery & Son, A. & B. Brewing Association, et est immédiatement opposé au 1er District Steam Packet Landing, est à proximité du chemin de fer Morgan N. O. & T. C. La location est une des plus désirables sur la levée et digne de l'attention des personnes désireuses d'une propriété d'affaire pour occupation ou soit pour un placement. La propriété est en bon état et présente une bonne apparence.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le crédit à un et deux ans pour des billets garantis spécialement par privilège de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement; il sera, en outre, tenu d'assurer la propriété pour plus que la portion à crédit jusqu'au paiement final; il assumera en outre, le paiement des taxes dues et exigibles en 1888; il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juin—9 16 23 30 juil 7 14

## VENTES A L'ENCAN

### PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Meubles de maison, Bijouterie, etc.**

Successions de Patrick Michael et John Sullivan

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "D"—No 20,753.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 juillet 1888, à 10 heures et demie A. M., sur la rue Howard, entre Joséphine et Jackson, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de ladite Cour, en date du 25 juin 1888, il sera vendu:

Un assortiment de meubles de maison et autres effets;—Aussi un lot de bijouterie, consistant en une paire de boucles d'oreilles en diamant, une chaine en or, montre, bracelet, bagues, etc.; articles de toilette, etc. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant.
26 juin—26, 30 juin, 3, 7 juillet.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété Cottage désirable** dans le Quatrième (4me) District, Nos 458 et 460 rue Locust et 396 rue Jackson.

10 Actions du fonds capital du Odd Fellow Hall Association.

Succession de John Purcell.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 23,919.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 juillet 1888, à 11h. 1/2, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de ladite Cour, en date du 28 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3, 4 et 5 dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Locust et Frèret. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison-cottage sur chaque lot, ayant 4 chambres et 2 cuves à chaque corps de logis, lieux d'aisance, etc., et portent les numéros municipaux 458 et 460 rue Locust.

2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, White et Franklin, mesurant 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, ayant deux chambres et un hangar fermé, une grande cuve, écurie dans le fond du terrain, une grande allée pour charrette, etc., etc., et portant le numéro municipal 396 rue Jackson.

Pour autres renseignements, voir le plan à la Bourse.

3° Dix actions du fonds capital du Odd Fellows Hall Association.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert, et pour la propriété comptant.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

9 juin—9 16 23 30—7 14 juil

### PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Magasin et Résidence de valeur**

**Dans le Premier, Troisième et Quatrième Districts.**

—Dans l'affaire de—

Samuel C. Thelemann vs. Mme Jennie Waters et als.

Vente pour effectuer un partage.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, Religious et Nuns, désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 juillet 1843, et mesurant au pied français 25 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Cypress, Willow, Clara et Julia, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Erato, Clara et Thalia, désignés comme lots 8, 9 et 10, sur un plan No 24 en l'étude de Wm. Hannon, ancien notaire, et conformément au dit plan; les dits lots mesurent ensemble, 75 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de 91 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages, un cottage en bois à deux corps de logis, ayant 6 chambres de chaque côté, et connus par les Nos 220, 222, 224 et 226 rue Magnolia.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore, désignés comme lots Nos 5 et 6, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet, 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, et le lot No 6 forme l'encoignure des rues Melpomène et Franklin, et mesure 32 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Melpomène, sur une profondeur et de face à la rue Franklin, de 127 pieds et 9 pouces.

Les améliorations comprennent un magasin en bois, un cottage en bois double, ayant à peu près 6 chambres sur chaque côté et une bâtisse en bois à un étage dans le fond faisant face à la rue Franklin et connu par les Nos 292, 292 1/2 et 294 rue Melpomène.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore et mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 127 pieds et 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages ayant de 4 à 5 chambres sur chaque côté et connu par le No 290 rue Melpomène.

6° Un lot de terre de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée ou North Peters, Esplanade, Champs Elysées, Français et Victoire, désigné comme lot A ..... et mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Levée ou North Peters sur une profondeur de face à la rue Esplanade de 110 pieds et 2 pouces—123 pieds 1 pouce du côté opposé avec une profondeur de 64 pieds 9 pouces dans le fond et formant l'encoignure des rues Esplanade et Levée.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage occupé par un café et connue par le No 36 rue North Peters ou Levée.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Levée ou Nord Peters, Esplanade, Champs-Elysées, Français et Victoire, et mesure 17 pieds de façade rue Levée ou Nord Peters sur une profondeur de 123 pieds 1 pouce du côté de la rue Esplanade; 127 pieds 9 pouces et 4 lignes du côté de la rue des Champs-Elysées; et 17 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages portant le No 37 de la rue N. Peters ou Levée.

8° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Camp, New Camp, St. André et Ste. Marie, étant une subdivision du carré borné par les rues du Camp, St. André, Chestnut et Ste. Marie, désigné comme le terrain No 6 sur un plan dressé par Hy. Molhausen, voyer, en date du 23 novembre 1846 et déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire, d'après lequel le dit terrain mesure 29 pieds, 8 pouces de façade rue du Camp, sur une profondeur de 191 pieds, 7 pouces sur la ligne du terrain 5; et 174 pieds sur la ligne du terrain No 7.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant 9 ou 10 chambres, et portant le No 522 de la rue du Camp.

9° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Clio, Erato, Cinquième et Sixième, et mesurant, d'après un plan déposé à la Quatrième Cour de Cité, 290 pieds 5 pouces et 4 lignes de façade rue Clio, et autant rue Erato; 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de façade rue Cinquième et la même façade rue Sixième. Les dimensions ci-dessus indiquées sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart, voyer, daté le — juin 1888, et seront montrés sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles dans les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes dues et exigibles en 1888. Dix pour cent seront requis en dépôt pour assurer la vente.

30 mai—30—2 9 16 23 30 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, Paroisse d'Orléans—Ph. Hoelzel Jr. & Co. et als. vs. leurs créanciers.—No 24,194—Division C—Ordre de Cour—Que la pétition amendée et supplémentaire de Ph. Hoelzel Jr. & Co. et de Ph. Hoelzel Jr. et de Claude M. Pasquier, insolvables dans cette affaire, et de Philip Hoelzel Jr., syndic provisoire en cette affaire, demandant la nomination d'un avocat pour représenter les créanciers absents, et pour la remise d'une assemblée des créanciers, soit enregistrée.

Que l'ordre dans cette affaire, rendu le 18 mai 1888, soit révoqué quant à la fixation de l'assemblée des créanciers seulement le 4 juin 1888; et que cette assemblée soit tenue le JEUDI, 5me jour de juillet 1888. Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents; et que le dit ordre du 18 mai 1888 dans tous les autres rapports demeure le même et tel qu'il est amendé pour qu'il soit ainsi conçu: Que la cession de biens des pétitionnaires la maison commerciale de Ph. Hoelzel Jr & Co. et Philip Hoelzel Jr. et Claude M. Pasquier, individuellement et comme membres de la dite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, le LUNDI, 5me jour de juillet 1888, à onze heures du matin, dans le but de traiter les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes les questions qui pourront être agitées; et en attendant, toutes les procédures judiciaires contre la personne et la propriété des dits pétitionnaires soient arrêtées.

Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1888.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Une copie fidèle:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
2 juin—3f au 5 juil

**Succession de Veuve José Barba Sr.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,368—Division B.—Attendu que Mme Rosa Barba, femme de Antonio Farnario, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve José Barba Sr, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juin—20 24 29

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JAS P. GUINAULT.

**Vente de syndic.**

**Cigares, tabac en feuilles, comptoirs, &c.**

No 23,871—John P. Gaspard vs. ses Créanciers.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—MARDI, 3 juillet 1888, il sera vendu, à 10 heures et demie du matin, au No 133 rue Décatur, entre les rues St. Louis et Toulouse, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 juin 1888—

Un lot de cigares, tabac en feuilles, comptoirs, etc., les installations du magasin.

Conditions—Comptant sur les lieux.
22 juin—22, 27—juil 3.

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

**Propriété améliorée de valeur rue Dauphine, Troisième District.**

Succession de Jean Pierre Jeliet.

No 23,920—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1888, et avec le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Grands-Hommes, maintenant Dauphine, Bagatelle, maintenant Bourbon, Union, Casacalvo, maintenant Royale et Paix, désigné comme lot No 4 et mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent une résidence en briques, double, à un étage avec mansarde, une maison en briques dans la cour.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final. Ensemble avec les clauses usuelles, assurance, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

14 juin—14 16 23 30 juil 7 14 21

**Cottage de résidence. Rue Moralès, Troisième District.**

Succession d'Elizabeth Davis, épouse de Henri C. Davis.

No. 8,786.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1888, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Moralès, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant 30 pieds de façade rue Moralès sur 60 de profondeur, et connu par le numéro 425 rue Moralès.

Conditions: Une moitié ou davantage comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité sur ladite propriété.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengle, notaire. Dépôt de 10 pour cent.

26 mai—26—juin 2,9,16,23,30

**Coin de valeur.**

La grande maison double en bois à un étage, avec de grands terrains, coin Carondelet et Calliope.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 18,111.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Calliope, St-Charles et Delord, désignée par la lettre A, sur un plan dressé par L. H. Pilié assistant surveyor de la ville daté du 15 février 1884. La dite portion forme le encoignure des rues Carondelet et Calliope et mesure 42 pieds de face rue Carondelet sur une profondeur entre lignes parallèles et faisant face rue Calliope de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage grand et confortable désigné par les numéros municipaux 270 et 272 rue Carondelet.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de un ou d'un et deux ans au gré de l'acquéreur, divisé en parties égales par les billets solidaires de l'acquéreur, datés du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, garantis par billets de vendeur et par hypothèque spéciale.

L'acquéreur devant assurer les bâtisses pour la valeur des billets et transférer la police. L'acte de vente devant contenir les clauses de non alienando et les 5 pour cent d'honoraires d'avocat et de vente sans estimation en cas de poursuite pour en forcer le paiement des billets et toutes les clauses ordinaires dans un acte de vente.

L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville dues en 1888 et faire un dépôt de 10 pour cent entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et si l'acquéreur ne se conforme pas à la vente dans les 15 jours qui suivront, il sera considéré en défaut sans autre formalité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. C. Soniat, notaire.

10 juin—10, 23, 30—juil. 7, 14.

**Maison en bois et deux lots de terre coin des rues Valence et St-George.**

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL encanteur.—Bureaux No 5 rue Carondelet, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet 104 borné par les rues Valence, St. George, Cadix et Long, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St. George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire.

16juin—16,23,30—7 14,21juillet

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Durel, veuve de Bernard Avegno, et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 23,363—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans cette ville, 2ème district, dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près trente pieds de face à la dite rue St-Pierre sur une profondeur de à peu près soixante-dix pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre. Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir, la somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit prêt d'actions avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier mars 1880 et une autre somme de six cent trente dollars ($630) le montant des dites contributions des dites actions avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du premier décembre 1881 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1886 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1887 et tous les frais dans ce procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste des dites actions hypothécaires qui n'est pas encore dû mais qui est sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de trois mille quatre cent vingt dollars ($3,420) et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à sa charte et lois.

Et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**G. W. Merritt vs Third African Baptist Church,**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,257—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, situé dans l'ilet borné par les rues Prieur, Roman, Laharpe et Columbus, désigné par le No 6 de l'ilet No 16, d'après un plan par Surgi daté le 12 juin 1844, déposé au bureau de A. Ducatel, notaire public, sous le No 5 du livre de plans No 3; le dit lot mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces sur la rue Roman sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 28—3 10 17 21 juil

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

**Propriété Améliorée — DE LA — PLUS GRANDE VALEUR — DANS LE — Deuxième District, No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts.**

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy et Juliette Michel

No 24,295—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 juin 1888, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Esplanade, Remparts et St. Claude, désigné par la lettre A, d'après une esquisse dressée par P. A. d'Hémécourt, sous-voyer de la ville daté le 21 juin 1888; le dit lot mesure d'après la dite esquisse 47 pieds de face à la rue Quartier, 45 pieds 7 pouces et 4 lignes de large au fond et 38 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec quelque six chambres et une autre bâtisse avec deux chambres, lieux d'aisance, citerne, etc., le tout désigné par le numéro municipal 151 rue Quartier.

Termes et conditions—1/2 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an, en billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devra aussi contenir les clauses usuelles de non alienando, huit pour cent de frais d'avocat, etc., l'acquéreur devra tenir les bâtisses assurées pour un montant égal à celui du billet et transférer la police au détenteur du dit billet, et assumer et payer les taxes de 1888 au-dessus du prix d'adjudication et déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Et en vertu de et conformément au même ordre à 10 heures A. M. précises, le Samedi 4 août 1888, au No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts, il sera vendu un lot de meubles, argenterie, etc., d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant.
3 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4

**Propriété de valeur dans le Cinquième District.**

Succession de Mary Phelps, veuve de James Whalen.

No 24,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

**Coin de la rue Market et l'Avenue Pacific.**

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 juin 1888, pour compte de la dite succession, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9 bornés dans l'ilet 129 borné par les avenues Atlantic et Pacific et les rues Market et Jackson; le lot No 8 mesure 27 pieds 5 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur et face à l'avenue Pacific entre lignes parallèles, mesure américaine; les améliorations comprennent une résidence presque neuve avec quelques six chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc.

Etant la même propriété acquise par la décédée par achat de Manuel Abascal d'après un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire en cette ville, le 5 octobre 1885, enregistré au bureau des aliénations, livre 121, folio 813.

Conditions—1/2 ou plus comptant, la balance à un an avec 8 0/0 intérêt, les clauses usuelles pour frais d'avocat, d'assurance, etc.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 juin—26 30—7 14 21 28 juil

**MEUBLES, ETC.**

Succession de Mme Mary Phelps, veuve de James Whalen.

No 24.274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—JEUDI, 5 juillet 1888, à 11 heures a. m., il sera vendu, à l'encan, coin Market et l'avenue Pacifique, (à Alger) en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 juin 1888, pour le compte de la dite succession—

Le contenu du local ci-dessus, comprenant meubles de salon, salle à manger, chambre à coucher, cuisine, stove et ustensiles, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
23 juin—23, 26, 30—juillet 5

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Une charmante résidence en bois, No 238 rue Troisième, entre St. Charles et Prytanée.**

Succession de Wm. T. Vaudry et sa femme, Jane Blanche Vaudry, tous deux décédés.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et de conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 24 mai 1888, dossier No 22,557, pour le compte des successions de William T. Vaudry et sa femme, Jane Blanche Vaudry, tous deux décédés, à un long crédit, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Prytanée et l'Avenue St-Charles, désigné par le No 4; lequel lot mesure 39 pieds 8 pouces de face à la rue Troisième, sur une profondeur sur le côté contigu à la rue Prytanée de 127 pieds, et 85 pieds de profondeur sur la ligne du côté le plus rapproché de l'Avenue St-Charles puis courant à angles droits vers la rue Prytanée une distance de 9 pieds 8 pouces, et puis à une seconde profondeur de 42 pieds sur une ligne parallèle à l'Avenue St-Charles jusqu'à sa ligne de fond, sur laquelle ligne de fond il a une largeur de 30 pieds, toutes entre lignes parallèles, et tout d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de vente. Les améliorations comprennent:

Une résidence en bois confortable, bien bâtie, à deux étages et recouverte en ardoises, connue comme le No 238 rue Troisième, ayant corridor en bas et en haut, 9 ou 10 chambres en tout, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., avec une grande résidence de famille, admirablement tapissée, avec de belles installations de gaz partout. Le tout en parfait état; il y a un hydrant, une citerne et dépendances, joli jardin devant, sur le côté et au fond. Des barrières en fer sur la façade et le côté, en tourage élégant, et la propriété peut être inspectée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 7 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurités usuelles du jour de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de 1888, en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente, pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—juin 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Magasin-Résidence de valeur No 519 rue Dauphine,**

Entre les rues Mandeville et Espagne.

Succession de Wendel Heid, décédé.

Pour un partage—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", rendu le 16 mai 1888, et signé le 22 mai 1888, Dossier No 23,290, pour compte de la succession de Wendel Heid, décédé, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Espagne et Mandeville, désigné par le No 4, lequel mesure 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles, d'après un plan de L. H. Pilié, daté le 27 mars 1880 et exposé à l'endroit de vente.

Les améliorations comprennent,

Une résidence et magasin en bois, ayant 4 ou 5 chambres, magasin et chambres à coucher, cuisine, lieux, avec citerne, etc., et rapportant $10 ou plus par mois, et connue comme le No 519 rue Dauphine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, embrassant le pacte de non alienando; 10 0/0 payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumant le paiement des taxes de 1888.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27—juin 3, 10, 17, 24, 30.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Walter C. Flower vs Louis Fouliq ou Foulis.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,439—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Miro, Bienville et Tonti, désigné par le numéro douze, de l'ilet No seize, sur un plan de D'Hémécourt, voyer, en date du 10 juillet 1853, déposé en l'étude de F. C. Cuvellier, ancien notaire. Le dit lot mesure vingt-sept pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quarante-huit pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—20 29—juil 3 10 17 21

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible] Maguire vs P. J. Maguire son mari.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

[illegible] effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas [illegible] encanteur—Bureau No 17 rue C[illegible] SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, [illegible] rue St-Charles, en vertu [illegible] l'Honorable Cour Civile de [illegible] paroisse d'Orléans, rendu dans [illegible] le 23 février 1888, et signé [illegible] 1888, il sera vendu à l'encan [illegible] ci-après décrite, à savoir:

[illegible] double à un étage, No 464 rue [illegible] quatrième district de cette ville [illegible] par les rues Bassin, Franklin [illegible] et Joséphine. Le terrain forme [illegible] lots Nos 17 à 22 inclusivement [illegible] 37 pieds 4 pouces et 5 lignes de face [illegible] sur une profondeur de 137 pieds [illegible] plus ou moins. Le cottage [illegible] chambres [illegible] hangar pour laver, cuve, etc. et peut être [illegible] par mois.

Conditions—Comptant—[illegible] les taxes de 1888 [illegible] dépôt de 10 pour cent au moment de la vente [illegible] frais de l'acquéreur.

Acte de vente [illegible] devant Marcel T. Ducros [illegible].

Et le même jour, à 2 heures P. M., [illegible] vendu à l'encan [illegible] lieux ci-dessus décrits [illegible] un lot de meubles de maison [illegible] conformément à un inventaire déposé au bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.
23 juin—23 30 juil 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un beau site pour bâtir**

Trois terrains coin des rues Carondelet et Thalia, à l'encan, à crédit.

Dans l'affaire des mineurs Duncan Kenner, Jr.

No 21,664—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 8 juin 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur, à savoir:

Trois lots de terre dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Thalie et Melpomène, désignés par les lettres F, G, et H., sur un plan déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire, les dits lots se touchent et mesurent chacun 26 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 126 pieds [illegible] pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Le lot H forme l'encoignure des rues Carondelet et Thalia.

Les terrains ci-dessus sont par leur plaisant et attractif voisinage, un site exceptionnel pour une ou plusieurs jolies résidences.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à crédit de un ou deux ans à partir du jour de la vente; l'acquéreur fournissant des billets pour chaque partie à crédit, portant intérêt à 8 pour cent par an avec privilèges de vendeur et les clauses usuelles de garanties, assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente par devant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 juin—12,23,30—juil 7,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur à l'encoignure des rues Laurel et Foucher.**

Succession de Simon Charles G[illegible]

No 23,721—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS HOEY, encanteur—Bureau No [illegible] rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juillet 1888, [illegible] la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Laurel, Aline et Laurel, mesurant 50 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de [illegible] et de face à la rue Foucher, et formant l'encoignure des rues ci-dessus décrites.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage ayant 3 chambres, cuisine, hangar, etc. Le voisinage s'améliore rapidement et les [illegible] de la rue Magazine passent devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; reste à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt [illegible] pour cent par an, privilège et lien de vendeur, le paiement de toutes les taxes de 1888 et dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, devant Ernest Commagère, notaire.

3 juin—3 16 23 30—7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée rue Constance.**

Joseph Feeney alias J. F. Feeney vs Mme B. Fe[illegible]

No 18,954—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

**Vente en partage.**

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS HOEY, Encanteur, Bureau [illegible] Carondelet—SAMEDI, 30 juin 18[illegible], il sera vendu en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, [illegible] avril 1888 et signé le 2 mai 1888, [illegible] à l'encan, la propriété ci-après décrite:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le [illegible] de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Constance, dernièrement Foucher, Delord et Magazine, désignés par les Nos [illegible] se touchant et mesurant comme suit:

Le terrain No 3 mesure 31 pieds [illegible] d'un pouce de façade rue Constance [illegible] sur 117 pieds 2 pouces [illegible] côté, et 117 pieds 9 pouces [illegible] de l'autre côté. Le terrain fait [illegible] Constance ou Foucher.

Le terrain No 5 mesure 25 pieds [illegible] lignes de façade rue Foucher [illegible] sur 117 pieds 2 pouces 5 lignes [illegible] entre lignes parallèles [illegible] Constance ou Foucher.

Conditions—Un tiers ou plus comptant [illegible] de l'acquéreur, [illegible] crédit avec intérêt de 8 pour [illegible] par hypothèque spéciale [illegible] et toutes les clauses usuelles [illegible].

L'acquéreur assumera les [illegible] pour cent au moment de la [illegible]. Acte de vente pardevant [illegible] gel, notaire.

29 mai—29—juin 9 16 [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un cottage double de [illegible] Bassin.**

Mme Maria Maguire vs P. J. M[illegible] son mari.

No 20,266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 23 février 1888, et signé le 29 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage à deux étages, à deux corps de logis, No 464 rue Bassin, dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, St-André et Joséphine. Le terrain forme une partie des lots Nos 17 et 18 inclusivement, et mesure 37 pieds 4 pouces de face à la rue Bassin sur une profondeur de 137 pieds 6 lignes, le tout plus ou moins. Le cottage est couvert en ardoises et a 5 chambres sur chaque côté, hangar pour laver, etc., et peut être loué à $22 par mois.

Conditions comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1888, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Marcel T. Ducros notaire.

3 juin—3 16 23 30—juil 7

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un magnifique carré de terre Avenue St-Charles,**

Faisant face au Parc Audubon

Etant une partie du terrain Foucher mesurant 240 sur 300 pieds,

Et touchant la limite de Greenville

Dans l'affaire de C. E. Girardey et als vs. Les héritiers de Wm Henry et al

Et au profit des héritiers de Samuel Blanc et de William Henry, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 23,315.

Pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, [illegible] juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, 1er district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "C", rendu le 25 mai et signé le 31 mai 1888, dans l'affaire de Girardey et al vs les héritiers de Wm Henry et al. Aussi conformément à plusieurs ordres de la même susdite Honorable Cour, [illegible] aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire, en faveur des enfants mineurs de Saml. P. Blanc, décédé, et l'autre conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire, en faveur des enfants mineurs de William Henry, décédé, les dits [illegible] le 21 mai 1888 et les deux signés le [illegible] 1888, dossier No 23,315, pour le compte des héritiers des dits Samuel P. Blanc et William Henry, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—

Un certain carré d'ilet, situé du côté nord de l'Avenue St-Charles, Sixième District de cette ville, ensemble avec tous les droits, usages et privilèges y appartenant, étant la limite supérieure du morceau de terre connu sous le nom de "Foucher Tract", et borné du côté supérieur par Greenville. Il mesure 240 pieds de façade Avenue St-Charles, sur une profondeur de 300 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, et est désigné par la lettre B sur un plan visible [illegible] vente, pris comme un plan de [illegible] court, député-voyer de la ville, en date du [illegible] mars 1870.

Ce carré d'ilot, s'il est fait une partie du [illegible] Foucher Tract, fait une façade sur l'Avenue St-Charles d'environ 1500 pieds, mesure française, de 1600 pieds américains et [illegible] 6 carrés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant [illegible] de l'acquéreur, et le reste en billets [illegible] divisés en coupons, à la convenance des parties intéressées, payable en 1, 2 [illegible] portant 7 pour cent par an d'intérêt [illegible] du jour de la vente jusqu'à paiement [illegible] hypothèque et lien du vendeur [illegible] la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, [illegible] honoraires d'avocat, [illegible] l'acquéreur assumant [illegible] toutes les taxes d'Etat et de ville dues pour l'année 1888; et un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication [illegible] au moment de la vente.

Acte de vente pardevant [illegible] notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 juin—3 10 17 24 juil 1 7